



LeBonTaux
POURVOUS.COM

«PRIVILÈGES»

CONDITIONS PRIVILÉGIÉES
pour le FINANCEMENT des appartements
de la RÉSIDENCE LES GRANDS CHÈNES

En partenariat avec RESIDENCE LES GRANDS CHENES,
LeBontauxpourvous.com vous a négocié avec ses banques partenaires
les meilleures conditions de financement,
de votre projet d'investissement immobilier en Drôme Provençale.



RESIDENCE
LES GRANDS CHÈNES

MONTBOUCHER SUR JABRON

Sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre banque partenaire,
ci-dessous un exemple de financement (conditions 08/2010)



APPARTEMENT N° AR 7- T2 : Surface 44,79m² / Surface de la terrasse 8,56m²
Prix HT 120 445 € / TVA 23 609,19 € -> Prix TTC 144 064 €

Financement 144 064 € - hors frais de dossier de la banque et de notaire



CRÉDIT : DURÉE 15 ANS / TAUX 3,35 % + assurance 0,42 % = 3,77 %
-> mensualités constantes 1 069,76 € dont 50,42 € d'assurance
= Coût du crédit : 48 487,68 €



CRÉDIT : DURÉE 20 ANS / TAUX 3,50 % + assurance 0,42 % = 3,92 %
-> mensualités constantes 885,94 € dont 50,42 € d'assurance
= Coût du crédit : 68 560,54 €

Pour joindre nos conseillers :

Sébastien LOPEZ 06.38.42.41.71

Régis HERITIER 04.75.53.79.13

Hervé LANDAIS 06.07.18.68.96

ou par email
contact@lebontauxpourvous.com



www.lebontauxpourvous.com

32 rue Roger Poyol - 26200 Montélimar

Tel : 04.75.51.97.30



LeBonTaux
POURVOUS.COM

en partenariat avec



RESIDENCE
LES GRANDS CHENES
MONTBOUCHER-SUR-JABRON

INFORMATIONS CLIENTS

LE BON TAUX POUR VOUS, EST RÉMUNÉRÉ PAR LA BANQUE, comme apporteur d'affaire, il a une convention signée avec la banque. L'expert qui vous a accompagné dans vos démarches, afin d'obtenir le bon taux, pourra après signature d'un mandat de recherche de financement, facturer cette prestation.

Article L 321-2 du Code de la consommation

Conformément à la législation, «Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

Article L311-17 du Code de la consommation

«Tant que l'opération n'est pas définitivement conclue, aucun paiement, sous quelque forme et à quelque titre que ce soit, ne peut être fait par le prêteur à l'emprunteur ou pour le compte de celui-ci, ni par l'emprunteur au prêteur. Pendant ce même délai, l'emprunteur ne peut non plus faire, au titre de l'opération en cause, aucun dépôt au profit du prêteur ou pour le compte de celui-ci. Si une autorisation du prélèvement sur son compte bancaire ou postal est signée par l'emprunteur, sa validité et sa prise d'effet sont subordonnées à celles du contrat de crédit».

Article L312-11 du Code de la consommation

«Jusqu'à l'acceptation de l'offre par l'emprunteur, aucun versement, sous quelque forme que ce soit, ne peut, au titre de l'opération en cause, être fait par le prêteur à l'emprunteur ou pour le compte de celui-ci, ni par l'emprunteur au prêteur. Jusqu'à cette acceptation, l'emprunteur ne peut, au même titre, faire aucun dépôt, souscrire ou avaliser aucun effet de commerce, ni signer aucun chèque. Si une autorisation de prélèvement sur compte bancaire ou postal est signée par l'emprunteur, sa validité et sa prise d'effet sont subordonnées à celle du contrat de crédit».

Pour joindre nos conseillers :

Sébastien LOPEZ 06.38.42.41.71

Régis HERITIER 04.75.53.79.13

Hervé LANDAIS 06.07.18.68.96

ou par email
contact@lebontauxpourvous.com



www.lebontauxpourvous.com

32 rue Roger Poyol - 26200 Montélimar
Tel : 04.75.51.97.30